



CC du Pays Thénézéen (Siren : 247900772)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Thénezay
Arrondissement	Parthenay
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	29/12/1997
Date d'effet	29/12/1997

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme Monique BREMENT-MARQUIS

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de THENEZAY
Numéro et libellé dans la voie	28 place de l'Hôtel de Ville
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	79390 THENEZAY
Téléphone	05 49 63 19 90
Fax	05 49 63 14 11
Courriel	mairie-thenezay@cc-parthenay.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	4 629
Densité moyenne	24,74

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Aubigny (217900190)	182
79	Doux (217901081)	245
79	La Ferrière-en-Parthenay (217901206)	824
79	La Peyratte (217902089)	1 225
79	Lhoumois (217901495)	143
79	Oroux (217901974)	106
79	Pressigny (217902188)	205
79	Saurais (217903061)	193
79	Thénezay (217903269)	1 506

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 16

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Gestion des déchets ménagers et assimilés: collecte, traitement, élimination, valorisation et actions de sensibilisation auprès des usagers.</i></li> <li>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Création et gestion des déchetteries.</i></li> <li>- Autres actions environnementales <i>au titre du développement durable, favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire communautaire: proposition de zones de développement éolien.</i></li> </ul>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale</li> <li>- Service d'aide et d'Assistance à la personne: <i>la communauté organise, gère et développe le service d'aides à domicile intervenant en prestataire et mandataire auprès: * des personnes âgées; * des personnes handicapées * des personnes non bénéficiaires d'avantage vieillesse et d'allocations familiales la communauté assure le service de portage de repas à domicile sur le périmètre auprès des personnes: * âgées de plus de 60 ans et handicapées physiquement d'une façon temporaire ou permanente * isolées de par l'hospitalisation ou la maladie du conjoint ou de la personne vivant avec le demandeur * sorties d'hospitalisation ou de tout autre établissement de soins et dans l'impossibilité d'assurer ses repas * sans limite d'âge ayant un handicap temporaire ou définitif ou sorties d'hospitalisation vivant seule et ne pouvant assurer ses repas.</i></li> </ul>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</li> </ul>

aménagement, entretien, gestion et équipement des zones d'activités commerciales, artisanales, industrielles et tertiaires réalisées et futures: ZAE de la petite Foye de La Peyratte, réserve foncière "les usages nord" de La Ferrière.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- *accompagnement des politiques de développement économique. - aides aux implantations d'entreprises dans le cadre des dispositions légales en vigueur. - conception et mise en oeuvre d'actions favorisant la promotion des activités économiques. - la construction et d'extension de bâtiments artisan-industriels sur les ZAE d'intérêt communautaire en vue de leur cession ou mise à disposition au projet de tiers quelle que soit la forme juridique. - information, action et animation permettant l'accès des personnes à l'emploi et à la connaissance de leurs droits: la communauté de communes est compétente pour la mise en place et la gestion des moyens nécessaires aux actions menées dans le domaine de l'emploi et aux permanences décentralisées des organismes.*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

- *Aide à l'animation culturelle d'intérêt communautaire. - la CC soutient l'organisation d'activités associatives et de manifestations à caractère culturel d'intérêt communautaire. Selon l'un des deux critères suivants, sont considérés d'intérêt communautaire: \* les activités et les manifestations susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble des habitants de la communauté et qui sont organisées soit par la communauté, soit par des tiers \* les manifestations dont le financement est assuré en partie soit par d'autres collectivités (Département, Région, Etat).*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*élaboration, approbation, suivi et révision du SCOT*

- Constitution de réserves foncières

*Institution de réserves foncières en vue de projets d'intérêt communautaire.*

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*\* Aménagement, renforcement, élargissement et entretien des voies communales définies d'intérêt communautaire dont la liste et le schéma sont fixés par la délibération de la Communauté de Communes. Dans le cadre de la réalisation des travaux, les conditions d'intervention de la Communauté de Communes sont prévues par le règlement de gestion. \* La Communauté de Communes assurera sur l'ensemble des voies communales et des chemins ruraux des communes membres les travaux de fauchage et de broyage nécessaires à l'entretien des dépendances. Les travaux d'élagage haut restent de la compétence des communes membres. \* En fonction des textes en vigueur fixant les modalités de fonctionnement des collectivités territoriales, dans le cadre de l'exercice des compétences assurées par la Communauté de Communes et les communes membres, des conventions de services partagés et de prestations pourront être conclues entre-elles. \* Favoriser la mise en commun des moyens existants en matériels et en main d'oeuvre en engageant les communes à conclure entre elles des conventions d'échange et à définir les travaux à réaliser en commun.*

#### Développement touristique

- Tourisme

*L'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de tourisme dans la Communauté de Communes. Coordination et promotion des actions structurantes en faveur du tourisme communautaire. développement, information et promotion touristique: création, aménagement et fonctionnement d'un office de tourisme (l'office intercommunautaire du Ménigoutais et du Thénezéen situé à La Ferrière). Etude, création, extension, aménagement, balisage, entretien, exploitation et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt communautaire inscrits au P.D.I.P.R. \* sont déclarés d'intérêt communautaire, les itinéraires de randonnées caractérisés par un ou plusieurs critères suivants: économique, patrimonial, environnemental ou paysager. Ces itinéraires devront permettre une interconnexion contribuant à constituer un réseau de découverte des territoires communaux dans leur ensemble. (Un inventaire des circuits de randonnée est joint aux statuts). \* actions de coordination, d'animation et de soutien pour la sauvegarde et la mise en valeur du petit patrimoine rural situé aux abords des itinéraires de randonnée. la communauté de communes assure la réfection et la signalisation de ce petit patrimoine et de ses abords. L'entretien reste à la charge des communes. \* l'empierrement des itinéraires de circuits de randonnée reste à la charge de la commune concernée. Préservation et mise en valeur du site de la carrière des Mollets en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Poitou-Charentes. La communauté de communes sera partenaire*

du réseau des sites d'intérêts géologique majeur ayant pour objet la valorisation économique, paysagère , pédagogique et touristique des ressources géologiques et de la filière industrielle en Deux-Sèvres. La communauté de communes soutient et finance toutes les activités assurées par la Chevalerie du Thouet: gestion et développement du tourisme à base d'équidés (accueil, activités, gîte et couvert pour le tourisme familial ou de groupes, les classes de découverte, les camps de jeunes et toutes formes d'animations touristiques et de découvertes).

#### Logement et habitat

##### - Programme local de l'habitat

élaboration d'un programme local de l'habitat avec définition des objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements.

##### - Politique du logement social

Résidence sociale jeune : réhabilitation d'un bâtiment sis au 47 rue du Général de Gaulle et mise en oeuvre d'un foyer jeunes travailleurs

##### - Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

##### - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

sont d'intérêt communautaire l'élaboration et la réalisation des P.L.H., les études, et la mise en oeuvre de l'O.P.A.H.

##### - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Opérations de réhabilitation du patrimoine d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les actions de valorisation du patrimoine foncier et immobilier appartenant ou mis à la disposition de la Communauté de Communes.

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
79	Syndicat Mixte de Traitement et d'Elimination des Déchets des Deux Sèvres (SMITED) (257902296)	SM ouvert	3 112
79	Syndicat Mixte d'Action et d'Expansion de LA GATINE (257900670)	SM ouvert	3 315

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)